

AGRICULTURE CP144

SALAIRES MINIMUMS SECTORIELS
À L'EXCEPTION DE LA CULTURE DU LIN
PROCHAINE INDEXATION AU 01/01/2024

+ **10,96%**
À PARTIR DU
01.01.2023
INDEX

FGTB
Horval

Ouvriers permanents

INDEXATION : +10,96%

Base : 38h - à partir du 01/01/2023 - montants en euro									
AGRICULTURE	BASE	5 ANS	10 ANS	15 ANS	20 ANS	25 ANS	30 ANS	35 ANS	40 ANS
Manoeuvres	€ 11,53	€ 11,59	€ 11,65	€ 11,70	€ 11,76	€ 11,82	€ 11,88	€ 11,93	€ 11,99
Spécialisés	€ 12,16	€ 12,22	€ 12,28	€ 12,34	€ 12,40	€ 12,46	€ 12,52	€ 12,59	€ 12,65
Qualifiés	€ 12,72	€ 12,78	€ 12,85	€ 12,91	€ 12,97	€ 13,04	€ 13,10	€ 13,17	€ 13,23
Surqualifiés	à convenir, au minimum le salaire 'qualifiés'								

Prime de pouvoir d'achat

A PARTIR DE 2016

OUVRIERS RÉGULIERS

Période de référence: 01/07 - 30/06

Date de paiement: 01/07

Montant: TP: € 68,80 / T Part. ou période de référence incomplète: pro rata
convertible en un avantage équivalent avant le 01/05 de l'année en cours via CCT

Vêtements de travail

OUVRIERS RÉGULIERS

€ 4,56/semaine

Prime syndicale

Période de référence: 01/07 - 30/06

Date de paiement: à partir du mois de décembre qui suit la période de référence

Montant

ouvriers réguliers qui ont payé la cotisation pendant toute la période de référence: € 145

ouvriers réguliers qui n'ont pas payé la cotisation pendant toute la période de référence:
pro rata

Formation ou congé ouvriers âgés

FORMATION OU CONGE POUR OUVRIERS AGES (ACCORD 2021-22)

≥ 45 ans et 10 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	1 jour
≥ 50 ans et 15 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	2 jours
≥ 55 ans et 15 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	3 jours

Ecocheques

SEULEMENT OUVRIERS RÉGULIERS

Période de référence: 01/07 - 30/06

Date de paiement: décembre suivant la période de référence

Montant: TP: € 250 / Pro rata du nombre de heures travaillées (TP)

ou année travail incomplète par mois 1/12

convertible en un avantage équivalent via CCT

Sécurité d'existence

EN CAS DE CHÔMAGE PARTIEL

GENRE DE CHÔMAGE TEMPORAIRE	PAR JOUR
Pas de condition d'ancienneté, illimité dans le temps: chômage temporaire intempéries, causes économiques, force majeure	€ 6,20
Pas de condition d'ancienneté, illimité dans le temps: chômage temporaire raisons techniques	€ 3,00

EN CAS DE MALADIE

A partir de 1 ans de service dans le secteur et après la période de rémunération garantie

ANCIENNETÉ	MONTANT	PERIODE
≥ 1 et < 5 ans	€ 4,96 par jour	max. 4 semaines
≥ 5 et < 10 ans	€ 4,96 par jour	max. 13 semaines
≥ 10 ans	€ 4,96 par jour	max. 26 semaines